CEPSO FORMATIONS – EDITION

CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

SECURITÉ DE L'IMMEUBLE D'HABITATION : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Pas de prérequis

OBJECTIFS

- **Vérifier le respect des règles de sécurité et prévenir les risques de contentieux**
- Connaître les différentes normes de sécurité et les appliquer dans la gestion de copropriétés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
    - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
    - la projection de documents ou graphiques,
    - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
    - la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (25 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

1. **La sécurité des occupants (2h)**
    - Les diagnostics
    - Amiante
        - *Film : Qu'est-ce que l'amiante – ses dangers*
    - CREP

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

- Plomb dans l'eau
- L'entretien de sécurité obligatoire
- Ascenseur
- Portes de parking et portails

Pause (10 min)

- Sécurité incendie
    - *Film : Prendre conscience de la rapidité de propagation pour comprendre la logique de la sécurité incendie en immeuble d'habitation*
    - Désenfumage
    - Extincteurs
    - Portes coupe-feu
    - Colonne sèche
    - Chauffage collectif

- ***Questionnement*** *: Comment établir un registre sécurité dans le cadre de la copropriété*

Pause déjeuner (1h)

2. La sécurité des salariés de l'immeuble (1h)

- *Questionnement groupe : Obligation de moyens ou de résultat ? Quelles conséquences ?*

- Le DUERT
- La surveillance médicale
- La formation
- Les principes généraux de sécurité (pour les salariés du syndicat)
    - *Exercice : Analysez les pictogrammes*

Pause (10 min)

3. La sécurité des intervenants (1h45)

- Les différents types d'intervention
- Le coordonnateur SPS
- Le plan de prévention des risques
- Les principes généraux de sécurité (pour les intervenants)
    - *Exercice : Analysez les pictogrammes*

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024